

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 FEVRIER 2022**

**DELIBERATION N°2022.00065**

**PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - MISE EN OEUVRE DE DEUX PROGRAMMES D'INTERET GENERAL (PIG) - SOUTIEN DE SAINT-ETIENNE METROPOLE AUX TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE LA COPROPRIETE L'HIPPODROME A VILLARS - SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA METROPOLE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 04 février 2022

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 62

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 66

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Denis LAURENT,  
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,  
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Jean-Marc THELISSON donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON

**RECU EN PREFECTURE**

Le 15 février 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20220210-D20220006510

DATE D'AFFICHAGE :15 février 2022

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jérôme GABIAUD, M. Yves LECOCQ, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,  
M. Yves MORAND, M. Daniel TORGUES

**Secrétaire de Séance :**

Mme Siham LABICH

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 FEVRIER 2022**

### **PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - MISE EN OEUVRE DE DEUX PROGRAMMES D'INTERET GENERAL (PIG) - SOUTIEN DE SAINT-ETIENNE METROPOLE AUX TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE LA COPROPRIETE L'HIPPODROME A VILLARS - SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA METROPOLE**

Par délibération du Conseil de Communauté du 11 mai 2017, Saint-Etienne Métropole a validé la mise en place de deux Programmes d'Intérêt Général (PIG) visant l'amélioration de l'habitat privé ancien : un PIG sur la ville de Saint-Etienne et un PIG sur le reste du territoire.

Ces PIG font l'objet d'un partenariat élargi dans le cadre de deux conventions signées entre Saint-Etienne Métropole, l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), le Département de la Loire, la Caisse d'Allocation Familiale de la Loire, l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et Action Logement. Ces conventions définissent les objectifs, les modalités d'intervention des différents partenaires et le cadre financier des opérations.

Les deux PIG ont pour objectif d'accompagner les propriétaires sous conditions de ressources dans la réhabilitation de leurs logements sur une période de 5 ans. Pour cela, un accompagnement gratuit pour les propriétaires est mis en place pour favoriser la concrétisation des projets de travaux sur six thématiques : accession à la propriété, lutte contre la précarité énergétique, adaptation des logements à la perte d'autonomie, traitement de l'habitat indigne et dégradé, traitement des petites copropriétés dégradées et soutien à l'offre locative dans des secteurs ciblés.

Dès 2014, la copropriété L'Hippodrome (400 logements) a été suivie dans le Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriétés (POPAC) mis en œuvre par Saint-Etienne Métropole jusqu'à fin 2016. A la fin du dispositif, les copropriétaires ont souhaité étudier un programme de travaux. L'entreprise GBA a été missionnée par la copropriété pour constituer un avant-projet sommaire et estimer le coût des travaux. Fin 2017, deux scénarios ont été proposés intégrant des travaux d'économies d'énergie. Courant 2018, la copropriété considérée fragile selon les critères de l'Anah a été intégrée dans le PIG de Saint-Etienne Métropole.

L'assemblée générale de copropriété réunie le 19 octobre 2021 a validé un programme de travaux portant sur la rénovation énergétique des 8 bâtiments. Le programme de travaux comprend les éléments suivants : isolation et étanchéité des toitures-terrasses, ravalement des façades avec isolation thermique par l'extérieur, isolation thermique en sous-faces des logements sur les garages et les caves, reprises des installations de ventilation, mise en place de robinets thermostatiques sur l'ensemble des logements.

Le montant des travaux est évalué à plus de 7,2 M€ TTC. Le montant des subventions (ANAH, Saint-Etienne Métropole, commune de Villars et Caisses de retraite) s'élève à 3,6 M€ soit 50% de subventions. Procvivis Forez Velay intervient dans le mécanisme d'avances

de subventions permettant ainsi de créer un fonds de roulement pour financer les entreprises. La copropriété a contracté un prêt collectif auprès de la Caisse d'Epargne Ile-de-France.

Le montant de la participation de Saint-Etienne Métropole réservée à cette opération, s'élève à 523 425 € correspondant à 323 425 € d'aides aux travaux et 200 0000 € d'animation, dans le cadre du budget global dédié aux PIG.

La mobilisation de l'aide de la Métropole aux travaux de rénovation énergétique fait l'objet d'une convention de participation financière signée entre Saint-Etienne Métropole, la copropriété L'Hippodrome et le syndic mandataire (SGI Neyret). Cette convention précise les modalités d'interventions et de versement des aides de Saint-Etienne Métropole.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve la convention de participation financière entre Saint-Etienne Métropole, la copropriété et le syndic mandataire (SGI Neyret) pour un montant d'aide aux travaux de 323 425 €,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention,**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget HABR3 de l'exercice 2022 et suivants.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU